GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Reims.fr

Nous améliorons votre quotidien

TRAVAUX DE VOIRIE

RUE DU DOCTEUR HARMAN

Date de début des travaux : 24 avril 2023

Durée prévisionnelle des travaux : 7 semaines

Nature des travaux et de l'aménagement :

À la suite des travaux d'effacement des réseaux aériens, la communauté urbaine du Grand Reims va procéder à la **rénovation de la chaussée et des trottoirs** de la rue du Docteur Harman, **à compter du 24 avril prochain**. À l'issue de ces travaux, le stationnement unilatéral alterné semi-mensuel sera maintenu ainsi que la zone 30. Des marquages au sol spécifiques de type « ellipses » seront matérialisés au sol rappelant que la vitesse est limitée à 30 km/h.

Le montant des travaux s'élève à 270 000 € TTC.

Phasage des travaux :

Ces interventions s'échelonnant de la manière suivante :

- Phase 1, à partir du 24 avril, durant 2 semaines : réalisation du trottoir côté impair,
- Phase 2, du 9 mai au 17 mai : réalisation du trottoir côté pair,
- Phase 3, à partir du 23 mai : rénovation de la chaussée.

Restriction de circulation et de stationnement :

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux :

- **La circulation sera interdite**, sauf pour les riverains, en dehors des heures de travaux. La circulation sera totalement interdite lors de la reconstitution de la chaussée ainsi que de la mise en œuvre du tapis.
- **Le stationnement sera interdit** des deux côtés sur la voirie ainsi que sur les trottoirs. Il sera également interdit, rue Ledru Rollin, côté impair, face aux n°114 et 116, (base vie du chantier), ainsi qu'au droit des n°57 à 61, de la rue de Louvois.
- **Le cheminement des piétons sera maintenu**, sur les trottoirs sur le côté opposé aux travaux.
- **L'accessibilité des secours sera préservée**.

Collecte des déchets :

Durant l'opération, les collectes seront maintenues. Les horaires de collectes pouvant être avancés pendant les travaux, il est demandé de sortir les bacs la veille du jour habituel de ramassage et de les retirer en dehors des jours de collecte, uniquement pour la construction des trottoirs. Lors de la rénovation de la chaussée, des points de regroupement seront matérialisés par des enclos au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE CHANTIER PROCHE DE CHEZ VOUS
03 26 77 78 79 - www.reims.fr/demarches-en-ligne